

L'océan : d'objet à sujet ?

Anaïs JOSEPH
Journaliste indépendante

Le 2 juillet 1992, plus de 30 000 Canadiens viennent de perdre leur emploi. Des pêcheurs essentiellement, mais également des ouvriers, des marins et des cadres de la chaîne d'exploitation de la morue. Le moratoire interdisant la pêche de ce poisson dans le nord-ouest de l'Atlantique n'est pas une mince affaire pour John Crosbie, le ministre fédéral des Pêches et des Océans. Peu de temps avant la signature, des hommes tentent, en vain, de s'introduire de force dans la salle où il présente son plan. La fermeté du ministre tient à l'ampleur du désastre qui se profile : les stocks de morue du Nord se sont effondrés, les poissons sont décimés, l'avenir même de l'espèce est en jeu.

Pratique devenue consubstantielle de l'identité des provinces maritimes comme Terre-Neuve et Labrador, la pêche à la morue fait vivre ces territoires depuis 500 ans. Jules Michelet rappelait dans *La Mer* que « *la morue, à elle seule, a créé des colonies, fondé des comptoirs et des villes* ». Au confluent du Saint-Laurent, des courants du Labrador et du *Gulf Stream*, les morues avaient trouvé un biotope idéal. Elles étaient si nombreuses qu'il était possible de les pêcher avec des paniers et, dès le XVI^e siècle, les Européens traversaient l'océan pour profiter des ces bancs frétilant le long des côtes canadiennes. Aux petites embarcations se limitant à une pêche proche des rives s'ajouta, au XIX^e, une flotte de goélettes pourvues de barques à fond plat appelées doris. Une fois en mer, les doris étaient déployés autour du navire pour encercler les poissons avec leurs filets d'hameçons. La pêche gagna en efficacité. Les décennies passant, les techniques continuèrent de s'améliorer et les prises ne cessèrent d'augmenter. Mais le glissement vers une véritable pêche industrielle s'opéra au milieu du XX^e siècle avec les procédés de filetage et de congélation rapide à bord du navire.

D'après le reporter et écrivain Michael Harris, c'est la mise à l'eau en 1954 du *Fairtry* qui sonna la fin de la morue du Nord. « *Ce bateau britannique valant 3 millions de dollars est le premier chalutier-usine de congélation. C'est une mine d'or qui permet de tripler les prises et de dépasser les 600 tonnes de poissons pêchées par jour* », écrit-il dans son ouvrage *Lament for an Ocean*. Où que soit l'aiguille du cadran de l'horloge, le *Fairtry* est en mer, quels que soient le jour de l'année, les vents ou la météo, il déroule des filets qui pourraient engloutir la Statue de la Liberté. Vingt ans plus tard, la haute mer comptait 900 navires-usines de ce type...

Ayant troqué leur ciré contre un bleu de travail, les pêcheurs poussaient le curseur des records de prises au-delà des limites possibles pour la conservation de l'espèce et le maintien de l'activité. En quinze ans (de 1960 à 1975), 8 millions de tonnes de morue du Nord sont pêchées, soit l'équivalent de deux siècles et demi de

pêche – entre 1500 et 1750. La morue n'avait aucun moyen de s'adapter à un effondrement aussi massif et brutal de sa population. Les engins de pêche, fouinant plus profondément tout en ratissant plus large, revenaient à terre les cales pleines alors que les stocks diminuaient. Le *summum* fut atteint en 1968 avec 810 000 tonnes de morue pêchées dans l'année contre 300 000 tonnes à peine pour le siècle précédent. Ces résultats confortaient les pêcheurs dans l'illusion que la mer cachait au creux des vagues une corne d'abondance.



Terra-Neuva.
© Courtesy of the
Maritime Museum
of the Atlantic,
Halifax,
Nova Scotia,
a part of the Nova
Scotia Museum,
MP10.55.42.

Mais l'armada des pêcheurs n'est pas seule en cause dans cette affaire. La mauvaise gestion politique de la situation, la surévaluation des stocks par l'agence canadienne chargée de donner des avis scientifiques aux décisionnaires (*Canadian Atlantic Fisheries Scientific Advisory Committee*) n'ont fait qu'empirer la surexploitation. Il ne manquait plus qu'un coup de pouce de l'aléa climatique. Celui-ci survint en 1990 sous la forme d'un refroidissement des eaux dans le nord-ouest de l'Atlantique qui fit basculer *Gadus morhua* d'un état critique à une espèce considérée en voie d'extinction. Dans certains secteurs, plus de 99 % de la population avaient disparu en moins de 30 ans. Pourtant, dès les années 1980, des signes avant-coureurs

auraient pu prévenir cette situation : tout d'abord, les petits pêcheurs côtiers se sont plaints d'avoir de moins en moins de captures et de voir les poissons réduire en taille. Puis des scientifiques indépendants de l'Université Memorial de Terre-Neuve ont mis en garde les experts du Gouvernement. Ne tenant pas compte de leurs recherches, les experts mandatés par l'État ont continué à surévaluer le stock. Résultat, il n'y avait plus d'autre choix, en 1992, que d'interdire la pêche. En imposant le moratoire, John Crosbie pensait le lever deux ans plus tard.

Vingt-six ans plus tard, le stock de morue n'étant toujours pas parvenu à remonter la pente, le moratoire sur la pêche hauturière est toujours en place. Seulement un tiers du stock de morue s'est reconstitué par rapport à l'année de référence (1980). Pas de quoi ré-ouvrir la pêche sans risquer de répéter le scénario le plus emblématique d'une catastrophe à la fois économique et écologique due à une surexploitation des poissons.

Succès local, échec global

Ce que l'Histoire retient de la morue canadienne, c'est un fiasco en termes de gestion aboutissant à une surexploitation désastreuse ayant pour corollaires la hausse du chômage, des territoires sinistrés et un élément-clé de l'identité canadienne amputé. Avec le moratoire, une prise de conscience se fait jour : sur une planète où les ressources halieutiques, énergétiques, biologiques et génétiques sont épuisables, le temps est venu d'instaurer un usage pérenne de celles-ci. Il y a 40 ans, ces visions émergeaient tout juste à travers la voix de René Dumont, premier écologiste à se présenter aux présidentielles françaises en 1974, ou encore René Dubos, à l'origine du Sommet de la Terre de 1972. Aujourd'hui, leurs concepts ont fait assez de chemin pour que le développement durable soit intégré dans plusieurs réglementations nationales ou régionales.

Ainsi, dans la plupart des pays occidentaux, la pêche commerciale est désormais encadrée de manière à redresser l'état des réserves de poisson. En Europe par exemple, bien que le processus de reconstitution des stocks soit encore loin d'être achevé, le pourcentage de ceux qui sont surexploités a baissé de 40 % entre 1999 et 2011 et la biomasse moyenne a augmenté d'un tiers. La courbe semble s'être redressée avec le durcissement, dans les années 2000, du Taux admissible de capture (TAC) et les quotas de pêche. À l'inverse, la Méditerranée, où la coopération entre les pays riverains reste à construire, affiche une surexploitation de 90 % des stocks. La morale de cette comparaison ? Une réglementation fondée sur des

données scientifiques fiables soutenue par une coordination inter-États peut jouer favorablement dans l'équilibre entre exploitation et conservation. Reste que cet équilibre ne doit pas être simplement local mais global, car si les captures ont diminué drastiquement depuis deux décennies dans les eaux communautaires, la consommation européenne, elle, continue d'augmenter. En réalité, la pression sur le milieu marin s'est déportée en Asie, en Afrique et en Amérique latine, où les réglementations sont moins contraignantes. Aujourd'hui, 40 % des poissons pêchés sont échangés au niveau mondial. L'Europe, les États-Unis et le Japon consomment à eux seuls un tiers des 85 millions de tonnes de poissons capturées tous les ans. La morale consiste-elle à préserver nos mers et détruire celles des autres ? Outre le manque d'éthique, c'est un non-sens écologique car la biodiversité marine tout comme la pollution n'a pas de frontières. « *Une exploitation durable implique que l'on revoie les circuits commerciaux, que l'on renégocie les accords de pêche et que l'on promeuve une meilleure répartition des captures au profit des pays les plus pauvres. C'est une question de justice environnementale* » affirme Philippe Cury, directeur de recherche à l'Institut de recherche pour le développement (IRD).

Rebattre les cartes de la gouvernance mondiale de l'océan, tel est l'enjeu de la décennie à venir. Depuis vingt ans, la juxtaposition et l'accumulation de lois, de conventions, accords et organismes concernant la gestion des océans et leur exploitation manque de cohérence. On y trouve pêle-mêle une Convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM), inconsistante du point de vue de la conservation, l'Autorité internationale des fonds marins (ISA) qui délivre les droits d'exploration et d'exploitation des ressources minérales de façon indépendante, une multitude d'organisations régionales de gestion de la pêche (ORGP) comme la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA), celle des thons de l'océan Indien (CTOI), la Commission baleinière internationale, etc. qui contribuent à diluer la singularité de l'océan. Cette approche sectorielle semble inefficace au vu de ses faibles retombées à l'échelle globale. À cette vision fragmentée de l'océan, à la fois du point de vue des domaines d'activité, des espèces et des espaces considérés, s'ajoute un cadre juridique de l'environnement marin parcellaire. Tout est donc à refaire, ou plutôt, à construire...

Changer de paradigme

Depuis plusieurs années, scientifiques, diplomates et juristes se réunissent régulièrement afin de définir les moyens d'action pour améliorer la santé de la mer. Il y a tout d'abord l'approfondissement de la Convention des Nations

unies sur le droit de la mer dont le texte, bien qu'il soit entré en vigueur en 1994, date en réalité des années 1970. Côté politique, le « la » a été donné en 2015 avec l'adoption de 17 objectifs de développement durable par les Nations unies. Le quatorzième objectif vise à « conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines ». Ce faisant, les Nations unies ont élevé au même rang la santé de la mer et celle des humains (objectif 2) ou l'éradication de la pauvreté (objectif 1). D'après l'Institut d'études avancées en développement durable (IASS) de Potsdam (Allemagne), ces 17 objectifs réunis sous la forme d'un Agenda 2030 sont le premier accord mondial dans lequel apparaissent des actions concrètes pour préserver à la fois la Terre et les activités humaines. Côté scientifique, depuis l'intégration de l'océan dans les accords de Paris (COP 21 de 2015), la communauté internationale s'est fortement impliquée pour une meilleure connaissance des liens entre océan et climat. Créée en 2016, l'Alliance internationale des initiatives Océan & Climat a présenté 19 solutions concrètes pour renforcer le rôle des océans dans l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. La création d'un réseau d'aires marines protégées distribué de manière cohérente ou la restauration des zones d'herbiers, des mangroves et des marais littoraux font partie des actions visant à capter le carbone atmosphérique. Le développement des énergies marines renouvelables (tirées du vent par les éoliennes en mer, des vagues par les systèmes houlomoteurs, des courants par les hydroliennes...) vise quant à lui à diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

L'importance accordée à la lutte contre le changement climatique a permis d'éclairer la société sur le rôle essentiel de l'océan dans l'équilibre global de la planète. Il serait toutefois dommage que la réflexion protection/exploitation de la mer se reflète uniquement à travers le prisme du changement climatique. Il y a quelque chose de plus vaste dans notre lien à la mer. Son horizon sans frontières nous rappelle notre condition d'être vivant parmi d'autres sur une Terre unique. Qui n'a pas ressenti face à ces puissantes étendues liquides ce que Romain Rolland décrivait comme un « sentiment océanique » ? Cette vision peut paraître naïve et pourtant elle se manifeste en droit international à travers le statut de patrimoine commun de l'humanité. La haute mer (la Zone), tout comme l'Antarctique ou encore l'espace extra-atmosphérique sont considérés comme tel. « *Aucun État ne peut revendiquer ou exercer de souveraineté ou de droits souverains sur une partie quelconque de la Zone ou de ses ressources; aucun État ni aucune personne physique ou morale ne peut s'approprier une partie quelconque de la Zone ou de ses ressources. Aucune revendication, aucun exercice de souveraineté ou de droits souverains ni aucun acte d'appropriation n'est reconnu* » exprime l'article 137, § 1 de la CNUDM. Aujourd'hui, certains acteurs de l'environnement marin en appellent à l'extension de ce statut à l'ensemble de l'océan.

Un courant encore plus utopiste considère l’océan comme un sujet de droit, au même titre que l’Homme. De part et d’autre du globe, plus de 80 organisations se sont associées dans le but de défendre les droits de la communauté de la Terre. Or, deux tiers de notre planète sont occupés par la mer. Parler de la Terre, c’est parler à 70 % de la mer. Une jurisprudence de la Terre se développe : aux États-Unis, la ville de Pittsburgh reconnaît ainsi des droits à la nature, en Équateur, des lois centrées sur la Terre ont été introduites dans la constitution en 2008, en Bolivie, la loi de la Terre Mère a été établie en 2010. Depuis l’ère industrielle, l’homme a exploité sans mesure la nature et les écosystèmes dont les ressources sont vendues et consommées en vertu des lois du commerce. Lui reconnaître des droits paraît aujourd’hui impensable comme, « à une certaine époque, il était impensable d’accorder des droits aux enfants, aux noirs, aux femmes ou aux prisonniers » affirmait Christopher Stone dans un essai précurseur et provocateur sur le droit des arbres¹. Doter la nature de droits nous obligerait à changer radicalement notre façon de consommer, de nous déplacer, de vivre. Il nous faudrait alors quitter nos postures schizophréniques : celle du Français fustigeant les pêcheurs tout en mangeant annuellement 34 kg de poisson, le record de consommation chez les Européens ; celle des Occidentaux blâmant les industriels en recherche de minerais tout en changeant de *smartphone* tous les deux ans...

Notre lien à l’environnement est indéfectible et engage notre responsabilité face aux générations futures. Plutôt que de pousser l’exploitation jusqu’à devoir l’interdire, comme ce fut le cas en 1992 pour la morue du Nord, nous devons sans doute penser aux limites. Alors, les questions surgissent. Les Canadiens se nourrissent de morue depuis des siècles, qu’ils continuent... Mais ont-ils besoin d’exporter jusqu’en Europe pour vivre ? Les Bretons aiment le poisson, mais ne devrait-il pas s’agir, pour les Savoyards, d’un mets d’exception ?

L’urgence océanique

Ces questions gagnent en acuité au moment où l’humanité se prépare à exploiter de nouvelles ressources tirées de la mer. Déjà, au moins 5 % de nos énergies fossiles sont extraits du sous-sol marin, 18 000 produits de consommation sont réalisés à partir d’organismes marins et deux tiers des produits marins consommés en Europe proviennent des pays du Sud. Demain, les biotechnologies permettront d’exploiter davantage d’organismes marins dont les molécules miracles soignent les

1. *Should Trees Have Standing? - Toward Legal Rights For Natural Objects*, 1972.

humains... Mais pour quel impact sur la biodiversité? Les sociétés de cosmétique glaneront davantage d'algues pour les transformer en onguents, tandis que les entreprises agricoles s'en serviront pour nourrir le bétail et les industriels pour en faire du plastique biodégradable... Mais pour quel bilan énergétique? En 2019, le projet d'exploitation sous-marine de manganèse et fer au large de la Papouasie-Nouvelle-Guinée aura peut-être lancé des foreuses submersibles, par ailleurs fortement susceptibles d'étouffer les écosystèmes locaux... Est-ce bien raisonnable? Avec des usages et des usagers toujours plus nombreux, le territoire marin est sous pression. En Europe, plus de 3 500 éoliennes sont déjà ancrées sur les fonds océaniques à moins de 50 km des côtes. Présentées comme une solution au changement climatique, ces géantes inhibent toute interrogation sur l'impact des kilomètres de câbles tirés au fond de l'eau pour ramener à terre la précieuse énergie. Elles gênent les riverains qui refusent de les avoir pour horizon, mais que diront-ils lorsque ces monstres reviendront à terre en fin de vie, dans 25 ans, et que chacun nécessitera l'évacuation et l'élimination de 5 000 tonnes de béton, d'acier et de terres rares?

Il n'y a pas de solution idéale, mais il y a des questions incontournables. Prenons l'exemple de la transition énergétique: la diversification des sources d'énergie semble nécessaire et les éoliennes marines y auront certainement leur place. Mais pourquoi se lancer dans la course quand le minerai nécessaire pour construire les aimants permanents, le néodyme, se fait rare à terre? Ne faudrait-il pas d'abord trouver des alternatives? Et pourquoi ne pas insister davantage sur les économies d'énergie? Cela réclame certainement une mutation beaucoup plus profonde qu'un simple changement de technologie. Il s'agit de quitter la vision anthropocentriste où l'Homme est devenu maître et possesseur de la nature. Dès le siècle dernier, Sigmund Freud évoquait trois blessures narcissiques imposant à l'humanité modestie et recueillement. Tout d'abord la révolution copernicienne plaçant le Soleil au centre des mouvements planétaires, et non l'Homme. La seconde blessure fut infligée par la théorie darwinienne qui place l'*Homo Sapiens* dans le royaume des animaux. La troisième est bien sûr celle de Freud montrant au moi qu'il n'est pas maître dans sa propre maison. Doter la nature de droits pourrait ouvrir une quatrième blessure, car cela revient à démentir, de nouveau, la vision anthropocentrique portée par l'humanité.

L'exploitation de l'océan est une formidable occasion de reconstruire le rapport que l'Homme a établi avec son environnement depuis des siècles. Reste à savoir si l'humanité et ses responsables politiques sauront relever le défi et oseront écrire un nouveau chapitre de l'Histoire.